



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 25/09/2020

COVID-19 : Extension du périmètre du port obligatoire du masque dans le centre de Poitiers

En concertation avec la ville de Poitiers, Chantal Castelnot, préfète de la Vienne, a pris un arrêté permettant d'étendre le périmètre du port obligatoire du masque dans le centre-ville de Poitiers.

A Poitiers, à compter du samedi 26 septembre, le port du masque est obligatoire pour toute personne de onze ans et plus dans l'ensemble des lieux publics suivants :

- Rue du Chaudron d'Or
- Place du Maréchal Leclerc
- L'Îlot Tison
- Place Charles De Gaulle
- Rue du Puygarreau
- Rue des Grandes Écoles
- Rue Le Bascle
- Rue de l'Éperon
- Rue Claveurier
- Rue du Plat d'Étain
- Rue du Marché de Notre Dame
- Rue des Cordeliers
- Rue de la Regratterie
- Rue Henri Oudin
- Rue Paul Guillon
- Rue Saint Porchaire
- Rue de la Marne : du croisement de la Rue Théophraste Renaudot à la Place du Maréchal Leclerc
- Rue Gambetta
- Rue de l'Ancienne Comédie : du croisement de la Rue de l'Éperon à celui de la rue Henri Oudin
- Place Alphonse Lepetit

Par ailleurs, l'obligation du port du masque pour toute personne de onze ans et plus place de l'Hôtel de ville à Buxerolles est maintenue.

Ces lieux pourront être modifiés au regard de l'évolution de la situation sanitaire.

Toutes les autres dispositions de l'arrêté initial restent à ce jour inchangées.

Plus d'informations :

<http://www.vienne.gouv.fr/content/download/26470/156273/file/2020-09-25-N%C2%B0119.pdf>

Contact presse

Cabinet de la préfète

Bureau de la communication

interministérielle

Mél anne-laure.jouteux@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers